

Ecole secondaire neuchâteloise

Rénovation des filières au cycle 3 dès la rentrée scolaire 2014-2015

L'école secondaire neuchâteloise vit dans les mêmes structures depuis 1962. Durant ces cinquante ans, la société et le monde professionnel ont subi des mutations importantes auxquelles l'école s'est partiellement adaptée. En juin 2010, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a mandaté un groupe de travail, composé de représentants tous les milieux intéressés, afin de repenser la structure du cycle 3, soit des 9^e, 10^e et 11^e années de la scolarité obligatoire. Ce projet a notamment pour but de valoriser les élèves de toutes les sections. Le calendrier prévoit une mise en œuvre par paliers successifs dès l'année scolaire 2014-2015 pour la 9^e année, 2015-2016 pour la 10^e année et 2016-2017 pour la 11^e année.

Un projet qui poursuit plusieurs objectifs

Le projet de rénovation des filières du cycle 3, soit des 9^e, 10^e et 11^e années de la scolarité obligatoire, a pour but de valoriser les élèves de toutes les sections, de renforcer les compétences de l'ensemble des élèves du cycle 3, de diminuer les redoublements, d'améliorer la motivation des élèves, notamment par la constitution de profils plus individualisés, de favoriser l'orientation des élèves tant au cycle 3 que dans les formations postobligatoires et de développer des équipes pédagogiques entre les enseignants.

Le modèle proposé se présente ainsi:

- En 9^e année, les élèves issus de la 8^e année suivent les cours en commun sauf pour deux disciplines qui sont organisées en niveaux. Il s'agit du français et des mathématiques avec un niveau 1 qui correspond aux attentes 1 et 2 du Plan d'études romand (PER) et un niveau 2 qui correspond aux attentes 3 du PER qui sont les plus exigeantes.
- En 10^e année, les élèves suivent des cours communs et des cours à niveaux pour les disciplines du français, des mathématiques, de l'allemand et des sciences de la nature.
- En 11^e année, le système se précise encore un peu plus afin d'obtenir un profil plus précis de l'élève permettant une orientation mieux ciblée vers les formations du postobligatoire. Les élèves suivent des cours en commun dotés de 10 périodes hebdomadaires et des cours à niveaux qui comprennent les mêmes disciplines qu'en 10^e année. Le dispositif est complété par des disciplines accentuées dotées de quatre périodes hebdomadaires (français, mathématiques, anglais et allemand) ainsi que par quatre périodes d'options professionnelles et académiques.

Entrée en vigueur par paliers

Le calendrier prévoit une mise en œuvre par paliers dès l'année scolaire 2014-2015 pour la 9^e année, 2015-2016 pour la 10^e année et 2016-2017 pour la 11^e année. Cette planification est en cohérence avec l'introduction de la grille horaire HarmoS pour le cycle 3 (années 9 à 11).

A noter que ce projet de rénovation des filières est proche de celui du canton de Valais, qui a servi de modèle pour élaborer le concept. Rappelons que le Valais est classé en tête des cantons romands pour les tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et que son système est jugé comme très performant.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

Neuchâtel, le 2 avril 2012